



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE  
SIMIANE-LA-ROTONDE  
ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 SEPTEMBRE 2021

**PRESENTS** : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAÏM, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Charlotte L'HERMITE (à partir du point 2), Christian PHILY, Anthony RICHAUD, Erik ROGER.

**EXCUSES** : Isabelle DAUTRY donne procuration à Erik ROGER, Sabine LOPEZ qui donne procuration à Nicolas ROBERTO

**ABSENT** : Serge RENIET

**SECRETAIRE** : Nicolas ROBERTO.

**1. Personnel communal – suppression d'un poste d'adjoint technique suite à modification du temps de travail.**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de supprimer le poste d'adjoint technique occupé jusqu'au 31 août 2021 par l'agent Christine RENIET à l'école et qui avait demandé une réduction de son temps de travail au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Pour rappel un poste d'adjoint technique avait été créé pour 20,50/35<sup>ème</sup> à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint technique pour un temps de travail de 28,50/35<sup>ème</sup>.

**2. Personnel communal – suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à démission.**

Monsieur le Maire indique aux élus que l'agent Cynthia Fayet avait souhaité reporter au Château les heures qu'elle effectuait à la cantine (5,5/35<sup>ème</sup>). Comme le planning d'ouverture du Château pendant la période d'hiver n'est pas fixé, sa demande n'a pas reçu une suite favorable. Mme Fayet a alors démissionné de son poste au service de la cantine scolaire. Pour l'heure, c'est l'agent de restauration qui effectue des heures complémentaires et remplace Mme Fayet.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 5,5/35<sup>ème</sup> suite à démission.

**3. Personnel communal – création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité au Château.**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'agent titulaire en poste au Château a pris une disponibilité de 3 ans et qu'il est nécessaire de la remplacer. Il propose donc de créer un poste temporaire d'adjoint du patrimoine à temps complet pour une période de 12 mois afin de pallier l'absence de l'agent titulaire.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet pour une période de 12 mois et autorisent le Maire à signer le(s) contrat(s) correspondant(s).

**4. Vente du fourneau Ambassade et du petit four – fixation des prix.**

Monsieur Nicolas ROBERTO 4<sup>ème</sup> adjoint indique aux membres du conseil municipal la nécessité de remplacer le fourneau de la cantine car le four à gaz est très difficile à utiliser et grille plutôt qu'il ne cuit. Il indique qu'il a sollicité des devis pour un fourneau à plaques de cuisson gaz et four électrique dont l'achat s'élève à 3 830 € TTC. Il propose donc de vendre l'ancien fourneau et le petit four électrique qui avait été acheté en 2019. Il indique qu'il s'est renseigné et que le contexte n'est pas favorable en ce moment car il y a beaucoup de matériels d'occasion en stock.

M. Erik ROGER indique que les propriétaires de gîtes sur la commune pourraient être intéressés par ce matériel. M. ROBERTO répond que c'est une bonne idée et qu'une annonce sera faite au niveau communal.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de vendre le fourneau à gaz et le petit four de la cantine.

**5. Réaménagement des emprunts contractés au Crédit Agricole – budget principal – modification de la délibération 2021-44.**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle aux membres de l'assemblée la délibération 2021-44 concernant le réaménagement des emprunts contractés au Crédit Agricole. Il précise que des écritures comptables devaient être passées avant le règlement des intérêts au 12/08/2021 pour un montant de 55,05 € mais cela n'a pas pu être fait car le secrétariat en a pris connaissance trop tard. Le contrat de réaménagement prévu n'a donc pas pu être réalisé.

Il indique qu'il a été nécessaire de solliciter une nouvelle proposition de réaménagement auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur qui donnera lieu à une nouvelle décision modificative. Il donne lecture de la proposition de réaménagement de sa dette dans cet établissement, aux mêmes conditions que la précédente offre et précise que seuls les intérêts intercalaires sont plus importants à cause du prêt de 251 577,65 € dont l'unique échéance est en décembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants (6 abstentions : Anthony RICHAUD, Christian PHILY, Elisabeth AUMAGY, Erik ROGER, Isabelle DAUTRY, Vincent BLANC), modifie la délibération 2021-44 et décide de réaménager les prêts auprès du Crédit Agricole aux conditions présentées.

#### **6. Budget principal - décision modificative n°2.**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, délégué aux finances, expose à l'assemblée délibérante que suite à la décision de réaménagement des emprunts, il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes pour régler les nouveaux montants. Il précise que ces écritures sont internes et n'ont aucun impact sur la trésorerie de la commune.

Les élus décident à l'unanimité des votants (6 abstentions : Anthony RICHAUD, Christian PHILY, Elisabeth AUMAGY, Erik ROGER, Isabelle DAUTRY, Vincent BLANC) d'approuver la décision modificative n° 2 présentée.

#### **7. Terre de jeux 2024 – dépôt de candidature.**

Monsieur Nicolas ROBERTO, 4<sup>ème</sup> adjoint indique aux élus que la commune peut solliciter un label Terres de Jeux 2024 en relation avec les Jeux Olympiques qui se dérouleront à Paris. Ce label est gratuit, ne rapporte pas d'argent mais donne de la visibilité à la commune par les événements qui seront organisés en lien avec le sport (olympiades entre communes ou écoles, rencontres intergénérationnelles...) et est un appui certain dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention.

Erik ROGER demande s'il y a des contraintes. M. ROBERTO répond qu'aucune contrainte n'est liée à ce label.

L'assemblée délibérante décide à la majorité (1 contre : Gilbert ELKAÏM et 1 abstention : Bernard CAVALLO), de déposer un dossier de candidature pour obtenir le label Terre de jeux 2024.

#### **8. Effondrement du mur de soutènement chemin des crottes – signature du protocole d'accord.**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle aux conseillers municipaux le dossier concernant l'effondrement du mur de soutènement de la voirie communale chemin des crottes suite à des travaux effectués par une entreprise dans la propriété de M. Bossut.

Il précise qu'un protocole d'accord a été élaboré entre la commune maître d'ouvrage, le propriétaire, les entreprises responsables du sinistre et les assureurs afin de fixer la prise en charge du coût des travaux entre les parties, la définition de l'intervention de la commune, la désignation des responsables des travaux en cas de dommages aux tiers et dommages ouvrages et enfin le processus de réalisation du futur chantier.

Après avoir fait un court historique de l'affaire pour laquelle la commune, propriétaire du mur, intervient comme maître d'ouvrage, il indique que les négociations entre les propriétaires à l'origine des dégâts, les assureurs et les entreprises ayant été conduites hors participation de la commune, le protocole a été modifié à plusieurs reprises afin de tenir compte de cet état de fait et un maître d'œuvre a été désigné par les tiers mentionnés ci-dessus.

La commune étant propriétaire, et les dégâts couverts par les assureurs et M. Bossut, elle doit donner délégation de paiement aux sus-mentionnés.

Il précise que les entreprises ont accepté par courrier « la pluralité des payeurs et s'interdisent de recourir contre la commune dans le cas d'éventuelles défaillances de paiement de l'un d'entre eux ».

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose donc aux élus d'accepter le protocole d'accord dont ils ont eu connaissance et de donner la délégation de paiement aux assureurs et à M. Bossut.

Vincent BLANC demande si le chantier sera malgré tout surveillé par la commune, Monsieur le Maire répond par l'affirmative même si la commune n'est pas maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le protocole d'accord, décide de donner délégation de paiement aux assureurs et à M. Bossut et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur CAVALLO Bernard à signer le protocole d'accord et tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **9. Travaux de mise en sécurité du grand bassin.**

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de travaux pour la mise en sécurité du grand bassin pour un montant de 9 302 € HT. Il indique que le conseil municipal lui a donné délégation pour signer un devis de ce montant mais qu'il a préféré passer l'affaire au vote. Le devis réalisé par M. Coutton date du mois de janvier 2021 mais il maintient le prix.

Christian PHILY demande s'il serait possible de solliciter d'autres devis par exemple à l'entreprise Derie basée sur la commune et à M. Eschenbrenner qui habite à Carniol.

Monsieur le Maire indique que des devis vont être demandés à ces artisans et décide de reporter cette affaire à la prochaine séance. Il précise qu'une nouvelle demande devra être faite également à M. Coutton qui réactualisera peut-être son devis.

Il indique aux conseillers municipaux qu'il ne faut pas hésiter à poser des questions ou demander des documents avant la séance afin d'anticiper et ainsi gagner du temps.

Les élus approuvent à l'unanimité le report de cette affaire.

#### 10. Compte rendu du Maire au titre des délégations permanentes.

Monsieur le Maire indique que deux décisions ont été prises au titre des délégations du conseil municipal : deux acceptations de dons pour un montant total de 662 €.

Les élus en prennent acte.

La séance s'est terminée à 19h30.

#### Suivent les informations et questions diverses :

Monsieur le Maire indique aux élus qu'une demande de prêt de la salle des fêtes a été reçue pour des cours de yoga payant dispensés par une personne privée. Il précise que le tarif de location de la salle des fêtes a été prévu pour les personnes privées extérieures mais est inapplicable dans ce cas (500 € par jour pour les privés extérieurs à la commune) et qu'il faut donc réfléchir à un tarif particulier.

Gilbert ELKAÏM précise qu'il faut faire attention à ne pas pratiquer un tarif moins cher que les prix fixés par les prestataires privés qui proposent déjà des cours de yoga sur la commune.

Charlotte L'HERMITE va se renseigner pour savoir si des cours de yoga sont déjà dispensés sur la commune et à quels prix.

Monsieur le Maire présente aux élus les estimations financières concernant les différentes propositions d'aménagement de la place René Char et demande à ce que chacun y réfléchisse.

Anthony RICHAUD indique qu'il serait souhaitable de consulter les parents à ce sujet.

Monsieur le Maire répond qu'il veut en parler au sein du conseil avant de solliciter l'avis des parents car il y a des modifications à apporter sur les projets présentés.

Charlotte L'HERMITE demande si un emplacement pour les personnes à mobilité réduite est prévu, Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Il précise que la place René Char sera interdite au stationnement des véhicules mais que des plots rétractables seront installés.

Vincent BLANC indique qu'il faut faire en sorte de ralentir un maximum la vitesse sur la RD 18 car les parents vont se garer pour emmener leurs enfants à l'école et propose l'installation de ralentisseurs.

Erik ROGER demande la pose d'un panneau « attention école » ou d'un radar pédagogique.

Monsieur le Maire indique qu'un relevé topographique de la place a été réalisé pour travailler sur l'évacuation des eaux pluviales. Une réunion publique concernant le futur aménagement de la place René Char est à prévoir.

Monsieur le Maire indique que 2 réunions publiques auront lieu :

- le 3 octobre à 17h : droit de préemption urbain
- le 30 octobre : compte-rendu sur le réseau d'eau

Vincent BLANC indique qu'il souhaite uniformiser les tarifs des redevances d'occupation du domaine public en fonction des professions.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quiproquo concernant la redevance votée pour le restaurant du Chapeau Rouge et qu'il serait souhaitable de révoquer ce point sachant que la convention d'occupation n'a pas été signée.

Vincent BLANC précise qu'il se souvient avoir voté sur la même base que le tarif de l'épicerie au m<sup>2</sup>.

Bernard CAVALLO indique qu'il paraît difficile d'établir un tarif par profession car la configuration des lieux n'est pas identique pour tous les restaurateurs.

Bernard CAVALLO indique que le Château a accueilli 7 500 visiteurs cette année contre 6 000 en 2020 pour un montant de 52 800 € en recettes. Il précise que le Château sera ouvert uniquement le week-end et pendant les vacances scolaires à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Il indique que la vente des tickets communs a été plus forte cette année au Château qu'au Jardin de l'abbaye de Valsaintes.

Monsieur le Maire parle du projet de réfection du mur de soutènement de la cour de la Rotonde et précise qu'une consultation des maçons va être lancée (M. SAFFIOTTI, M. BLANC, M. SAVOILLAN).

Léon AUBERT indique que la cotisation de la commune à la fourrière va augmenter pour passer à 1,90 € par habitant pour 12 mois afin de financer une dépense de personnel indisponible.

Fait à Simiane la Rotonde, le 29 septembre 2021.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

